

immo7
L'immobilier en toute sérénité



HONORAIRES DE TRANSACTION *

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC CHARGE VENDEUR
Inférieur ou égal à 10 000 €	1 000 €
De 10 001 € à 20 000 €	1 900 €
De 20 001 € à 30 000 €	2 900 €
De 30 001 € à 40 000 €	3 900 €
De 40 001 € à 50 000 €	4 900 €
De 50 001 € à 60 000 €	5 900 €
De 60 001 € à 80 000 €	6 900 €
De 80 001 € à 100 000 €	7 900 €
De 100 001 € à 120 000 €	8 400 €
De 120 001 € à 160 000 €	8 900 €
De 160 001 € à 200 000 €	5,9%
De 200 001 € à 500 000 €	5 %
De 500 001 € à 2 000 000 €	4 %

HONORAIRES PROGRAMMES NEUFS *

Les honoraires de vente de programmes neufs sont à la charge du vendeur .
Elles font l'objet de conditions spécifiques fixées par contrat par le promoteur pour chaque opération.

HONORAIRES D'ESTIMATION

Les travaux d'estimation réalisés dans le cadre de successions, donations, partages, liquidations de communauté, ISF, ne donnant pas lieu à une mise en vente seront facturés :
50 € TTC pour un terrain agricole
250 € TTC pour un terrain constructible
190 € TTC pour un logement
290 € TTC pour un fonds de commerce, un local d'activité ou des murs commerciaux.

HONORAIRES DE LOCATION *

	Honoraires d'entremise et de négociation CHARGE BAILLEUR	Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail CHARGE BAILLEUR ET LOCATAIRE	Honoraires d'état des lieux CHARGE BAILLEUR ET LOCATAIRE
ZONE TENDUE			
Maison < 90 m ²	50 € TTC	10 € TTC / m ² hab	3 € TTC / m ² hab
Maison de 90 à 130 m ²	50 € TTC	9 € TTC / m ² hab	3 € TTC / m ² hab
Maison > 130 m ²	50 € TTC	8 € TTC / m ² hab	3 € TTC / m ² hab
Appart < 35 m ²	50 € TTC	10 € TTC / m ² hab	3 € TTC / m ² hab
Appart de 35 à 45 m ²	50 € TTC	9 € TTC / m ² hab	3 € TTC / m ² hab
Appart > 45 m ²	50 € TTC	8 € TTC / m ² hab	3 € TTC / m ² hab
Garage	50 € TTC	2 mois de loyer hors charges TTC	
ZONE NON TENDUE			
Maison ou appart	50 € TTC	8 € TTC / m ² hab	3 € TTC / m ² hab
Garage	50 € TTC	2 mois de loyer hors charges TTC	

HONORAIRES DE GESTION *

Pack ESSENTIEL : 6 % TTC des encaissements
Pack PREMIUM : 8,5 % TTC des encaissements
Pack SERENITE : 10,5 % TTC des encaissements

HONORAIRES DE GESTION HORS GESTION COURANTE *

Envoi d'éléments pour déclaration de revenus fonciers 1 fois par an	50 € TTC
Présence à la livraison d'un appartement (par heure)	78 € TTC
Chèque ou prélèvement impayé (locataire)	30 € TTC
Avenant au bail (réparti par moitié entre propriétaire et locataire)	360 € TTC

* En cas de délégation, les honoraires applicables sont ceux du mandat principal.

Tarifs au 11/11/2018



Transaction



Location



Gestion



Syndic

contact@immo7.fr • 04 72 31 89 90 • www.immo7.fr